



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA
SALLE DES COMITÉS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 21 AOÛT 2024 À
19H00**

Personne(s) présente(s) :

Mme Lucie Laroche, conseillère municipale substitut
Mme Marie Ignaczak, présidente
M. Vincent Perron, vice-président
Mme Andrée Turenne, membre
Mme Christine Sauvageau, membre
M. Alexandre Duplain, membre

M. Joé Thériault, conseiller technique

Personne(s) absente(s) :

M. François Boily, conseiller municipal
Mme Danielle Pelletier, secrétaire

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal

4. Sujets

4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

4.2 Dérogation mineure - 2024-20011 - 445, chemin du Tour-du-Lac

4.3 PIIA - aménagement d'un logement d'appoint - 25, chemin des Neiges

4.4 PIIA - construction d'une piscine creusée dans un secteur de forte pente
- 14, chemin des Îlots

4.5 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une
superficie au sol supérieur à 200 m² - 18, chemin du Geai-Bleu

4.6 PIIA - constructions accessoires pour un bâtiment reconnu comme
historique - 95, chemin du Brûlé

5. Date de la prochaine réunion du CCU

6. Varia

6.1 Aucun

7. Clôture de la réunion

7.1 Clôture de la réunion



1.1 Ouverture de la réunion

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19h02.

2.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté mais les membres sont informés que le point 4.6 a été retiré de l'ordre du jour.

3.1 Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la rencontre du 10 juillet 2024 a été accepté, mais certains éléments seront corrigés.

4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

Aucun

4.2 Dérogation mineure - 2024-20011 - 445, chemin du Tour-du-Lac

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de dérogation mineure 2024-20011, lot 1 497 044 afin de permettre uniquement l'installation d'un court de tennis dans la cour avant, prévu aux normes du Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le plan qui a été préparé par M. Kevin Nellis a.g, en date du 4 juin 2024, portant le numéro 6292 de ses minutes.

4.3 PIIA - aménagement d'un logement d'appoint - 25, chemin des Neiges

Le comité consultatif recommande **le report** de la demande de permis 2024-00464, numéro de lot 1 821 657, concernant l'aménagement d'un logement d'appoint au rez-de-chaussée et au deuxième étage d'une maison unifamiliale.

Les membres souhaitent vérifier si des projets similaires ont été réalisés dans ce secteur en lien avec la volumétrie du futur bâtiment et avoir une meilleure compréhension des matériaux.

4.4 PIIA - construction d'une piscine creusée dans un secteur de forte pente - 14, chemin des Îlots

Le comité consultatif recommande **le report** de la demande de permis 2024-00038, numéro de lot 4 365 207, concernant la construction d'une piscine creusée dans un secteur de forte pente.

4.5 PIIA - construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieur à 200 m² - 18, chemin du Geai-Bleu

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2024-00474, numéro de lot 6 484 557, concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieur à 200 m².

5.1 Date de la prochaine réunion du CCU

Date de la prochaine réunion à déterminer ultérieurement.



6.1 Normes architecturales

Prévoir une future rencontre

7.1 Clôture de la réunion

Clôture de la réunion à 20h38.

Marie Ignaczak, présidente

Vincent Perron, vice-président